



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/2006/134
3 juillet 2006

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules (WP.29)

Cent quarantième session
Genève, 14-17 novembre 2006,
Point B.2.2 de l'ordre du jour provisoire

**STATUT DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX N° 1 AU REGARD DU DROIT
INTERNE: RAPPORT REMIS PAR LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONFORMÉMENT
AU PARAGRAPHE 7.4 DE L'ARTICLE 7 DE L'ACCORD MONDIAL DE 1998**

Document présenté par le Gouvernement russe

Note: On trouvera ci-après le rapport sur le statut des règlements techniques mondiaux n° 1, qu'a remis la Fédération de Russie et qui porte sur l'état de l'intégration desdits règlements dans le droit interne.

Le présent document est un document de travail distribué pour examen et commentaires. Quiconque l'utilise à d'autres fins en porte l'entière responsabilité. Les documents sont également disponibles via Internet:

<http://www.unece.org/trans/main/welcwp29.htm>

Le Règlement russe relatif aux opérations d'homologation des véhicules automobiles et remorques, actuellement en vigueur dans le pays, exige que soit établie la conformité desdits véhicules et remorques au Règlement n° 11 de la CEE/ONU (Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne les serrures et organes de fixation des portes), annexé à l'Accord concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, aux équipements et aux pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur un véhicule à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces prescriptions (Accord de Genève de 1958). Le Règlement n° 11 vise les mêmes objets que les règlements techniques mondiaux (RTM) n° 1.

Le passage à l'application des RTM n° 1 en Fédération de Russie exige une période de transition d'au moins deux ans.

Une réforme des règlements techniques russes est en cours, qui consistera notamment à intégrer des prescriptions obligatoires en matière de sécurité dans les règlements techniques. Les autorités compétentes ont entrepris, dans le cadre de cette réforme, d'élaborer un règlement technique spécial établissant des prescriptions relatives à la sécurité de la structure des véhicules automobiles, dont le projet doit être présenté au Gouvernement russe en avril 2007.

Les RTM n° 1 seront intégrés dans le règlement technique susmentionné, qui devrait entrer en vigueur au milieu de 2008.

Des détails sur les délais d'application des RTM n° 1 dans le pays seront donnés dans le rapport suivant.
